

Les recherches partenariales participatives : Éléments d'analyse et de typologie

Yves Bonny

▶ **To cite this version:**

Yves Bonny. Les recherches partenariales participatives : Éléments d'analyse et de typologie. dirigé par Anne Gillet et Diane-Gabrielle Tremblay. Recherches partenariales et collaboratives, Presses Universitaires de Rennes, pp.25-44, 2017, 978-2-7535-5375-0. halshs-01638818

HAL Id: halshs-01638818
https://shs.hal.science/halshs-01638818v1

Submitted on 20 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Les recherches partenariales participatives : Éléments d'analyse et de typologie[1]

Yves Bonny

Introduction

La terminologie relative aux formes de recherche qui se distinguent de la forme académique dite classique est à la fois foisonnante et peu stabilisée quant à ce que les différents syntagmes recouvrent. Nous souhaitons dégager dans ce chapitre des éléments de définition, d'analyse et de typologie à propos de ce que nous proposons d'appeler de façon générale la recherche partenariale participative. Compte tenu du flottement considérable de la terminologie selon les auteurs et les courants, toute tentative de ce type court le risque d'engendrer des ambiguïtés et des malentendus. Aussi demandons-nous au lecteur de ne pas se focaliser sur les appellations, qui sont tout sauf contrôlées, mais sur les définitions et les distinctions conceptuelles et théoriques auxquelles elles sont associées. L'enjeu premier est en effet de mettre en évidence des différences significatives dans la manière de penser cet ensemble de démarches, qui renvoient à des différences de positionnements épistémologiques, éthiques et politiques.

Nous appelons recherche partenariale les modalités de recherche impliquant une articulation forte avec un milieu de pratique (que la recherche soit conçue *à partir de* ce milieu, dans une perspective d'abord cognitive et réflexive, ou *en vue de* ce milieu, dans une perspective d'appropriation et de traduction des connaissances produites en orientations d'action). La notion de « partenariat » peut être entendue à deux niveaux qu'il importe de bien distinguer : un niveau institutionnel, passant par une contractualisation entre deux personnes morales, visant à préciser, outre l'objet de la recherche, les termes de la collaboration, notamment en matière d'accès aux données, de lieux et de modalités d'enquête, de confidentialité et de propriété intellectuelle ; et un niveau relationnel, lorsque des « praticiens » s'engagent activement avec des « chercheurs professionnels »[2] dans tout ou partie du processus de recherche. C'est uniquement lorsqu'existe un partenariat relationnel significatif entre ces deux catégories d'acteurs que nous parlons de recherches partenariales participatives[3]. À l'intérieur de cet ensemble, nous limiterons l'usage de l'expression « recherche-action » aux formes d'articulation entre recherche et action qui impliquent les praticiens au cœur de la démarche de recherche. Si en effet la recherche-action est historiquement née avec des orientations d'expérimentation en situation réelle ou d'expertise sociale qui donnaient au chercheur académique le rôle central dans le processus de recherche, la conception aujourd'hui dominante considère essentiel que les acteurs soient au centre de la démarche de recherche relative à leur univers de pratique (Lapassade, 1991 ; Reason et Bradbury, 2008). Or il existe des formes de recherche partenariale participative où ce n'est pas le cas, comme nous allons le voir.

Précisons à présent le périmètre de l'analyse proposée ici. Nous nous centrons sur les partenariats établis entre des chercheurs professionnels et des praticiens, laissant de côté les formes de recherche associant chercheurs professionnels et destinataires de l'action de ces

[1] Ce texte est une version remaniée et significativement allongée de Bonny (2015).

[2] Par convention, nous parlons de chercheurs professionnels pour désigner l'ensemble des professionnels engagés dans des activités de recherche au sens académique du terme, sans nécessairement occuper un statut de chercheur dans le monde académique.

[3] Comme exemple de recherches partenariales non participatives, on peut mentionner pour la France l'ensemble des recherches relevant des conventions CIFRE, qui se limitent généralement à un partenariat institutionnel, sur la base d'un intérêt mutuel.

praticiens, qu'il s'agisse d'élèves, de publics-cibles des professionnels de l'intervention sociale ou de la santé, etc. Nous laissons également de côté les versions de la recherche partenariale participative dans lesquelles la présence de chercheurs, au sens académique du terme, devient une option facultative, voire même est activement combattue. Nous écartons enfin de l'examen s'agissant des finalités sociales poursuivies les partenariats établis dans une perspective relevant essentiellement de la compétitivité économique.

La problématique de ce texte est centrée sur un questionnement quant à ce que chercher veut dire dans le cadre d'une recherche partenariale participative, et en conséquence quant à la philosophie, à la forme et aux finalités du partenariat. C'est en effet une dimension de la recherche partenariale qui est rarement thématisée et approfondie, alors même qu'elle nous paraît tout à fait fondamentale. Cette faible thématisation s'explique aisément, dans la mesure où elle renvoie en général à une forme d'évidence qui fait écran, à savoir que le référentiel scientifique est le seul référentiel légitime de ce que l'on appelle une recherche. Ceci a des conséquences importantes quant à la manière de penser les partenariats de recherche. L'on postule en effet la plupart du temps comme un a priori indiscutable que le partenariat met en relation des « chercheurs » et des « praticiens », un « milieu de recherche » et un « milieu de pratique ». L'articulation entre recherche et action est alors pensée fondamentalement sur le mode de la « lumière » apportée par la connaissance scientifique sur des questions et enjeux pertinents pour le milieu de pratique, qu'il s'agit de transmettre aux praticiens afin qu'ils se l'approprient et en tirent directement ou indirectement des implications en termes de décisions et d'orientations. Or cette évidence doit être interrogée dès l'instant où l'on s'inscrit dans des démarches participatives, car elle véhicule avec elle un ensemble de présupposés et de positionnements épistémologiques qui sont loin d'aller de soi et qui conditionnent pourtant toute la dynamique partenariale.

Afin de questionner cette évidence, nous proposons de distinguer les trois expressions suivantes : « être en recherche », « se mettre en recherche » et « faire de la recherche ». La première désigne une attitude ordinaire d'acteur lorsque celui-ci ne se satisfait pas des routines constitutives de sa pratique et de son univers d'expérience et les interroge sur la base de certaines aspirations. La seconde expression implique une démarche plus systématique d'investigation, telle qu'on peut par exemple l'engager à travers l'inscription dans une formation individuelle ou la mise sur pied d'un collectif mobilisant des formes de recherche-action. La troisième expression, quant à elle, est réservée aux pratiques qui respectent les canons en vigueur du référentiel scientifique, dont les chercheurs professionnels sont les experts et les garants, mais que d'autres praticiens se formant à ces canons peuvent également mettre en œuvre sous l'autorité des premiers. La problématique peut alors être reformulée ainsi : lorsque l'on s'inscrit dans des formes de recherche partenariale participative, comment articule-t-on ces trois orientations relatives à la notion de recherche à propos d'un univers de pratiques ? comment pense-t-on l'articulation entre la recherche et l'action ? comment pense-t-on et configure-t-on le rapport social et les relations concrètes entre les différentes parties prenantes de la recherche ? et comment entend-on la dimension participative du partenariat ?

Afin d'approfondir notre problématique, nous proposons ci-après une typologie des recherches partenariales participatives, qui présente en même temps des réflexions à caractère épistémologique, théorique et méthodologique. Précisons les critères à partir desquels nous avons élaboré cette typologie. Le critère principal mobilisé concerne la nature de la relation établie entre chercheurs professionnels et praticiens. Nous distinguons sur cette base quatre types principaux : 1) une relation de collaboration étroite en amont et en aval du cœur de la recherche, domaine d'expertise des chercheurs (*recherche collaborative*), 2) une relation

d'investigation conjointe centrée sur une dimension de la pratique (*recherche-action collaborative*), 3) une relation de tiers intervenant des chercheurs à l'égard d'un système d'acteurs (*recherche-intervention*), 4) une relation de coopération visant une symétrie poussée entre les partenaires et les positionnant comme à la fois co-chercheurs et co-sujets (*recherche-action coopérative*). Nous montrons en même temps la nécessité d'introduire des sous-types prenant en compte d'autres critères, concernant en particulier les référentiels qui structurent et orientent la recherche et les identités et rôles attribués aux différents partenaires. L'importance accordée au référentiel scientifique par rapport à d'autres référentiels de la recherche ou de l'action pour appréhender l'apport des chercheurs professionnels dans la dynamique relationnelle constitue en effet une source majeure de clivages entre les approches, y compris à l'intérieur d'un type. Rappelons enfin qu'une typologie n'est pas un classement et qu'une recherche concrète peut se trouver au croisement de plusieurs types, notamment selon les différentes phases du processus de recherche.

1) La recherche collaborative

Nous appelons recherche collaborative une forme de recherche partenariale participative s'inscrivant de façon centrale sous l'égide du référentiel scientifique et mettant au premier plan de la dynamique collective la production de connaissances objectives par les chercheurs professionnels. Le cœur de ce que chercher veut dire dans le cadre de la recherche partenariale consiste à faire de la recherche, ce qui relève de « l'expertise professionnelle » des chercheurs (Fontan et alii, 2013, p. 32). Dans cette perspective, les praticiens sont appréhendés comme n'étant ni intéressés à ni compétents pour faire de la recherche, et c'est précisément pour cette expertise spécifique qu'ils n'ont pas que l'on postule qu'ils font appel aux chercheurs. L'engagement dans la recherche partenariale renvoie à des intérêts conjoints, à des valeurs partagées, souvent aussi à des relations de confiance qui se sont établies entre des personnes singulières par le passé (Audoux et Gillet, 2011).

L'engagement conjoint dans une recherche collaborative est théorisé par les chercheurs du CRISES[4] en termes d'« espace partenarial de recherche »[5]. Voici comment ils le définissent :

> …le raffinement de notre analyse nous a permis d'éviter, comme nous le faisions au début, de parler de la construction d'un acteur hybride de recherche partenariale. En nous confrontant à nos données, nous avons compris qu'il fallait plutôt prendre pour objet la coconstruction d'un espace, et non celle d'un acteur, hybride. L'espace partenarial de recherche se constitue par la collaboration d'acteurs ─ chercheurs et praticiens ─ conservant leur identité première. Et c'est justement, défendons-nous, en conservant et en se fondant sur cette identité que ces chercheurs et ces praticiens, en collaboration, accroissent leurs capacités mutuelles de recherche ainsi que d'actions et d'innovations sociales. Il y a investissement d'un espace partagé et l'existence de cet espace, en ce qu'il est hybride, fonde le processus de recherche partenariale. Il y a logique d'articulation, de connexion, mais non de fusion. Le défi pour que cet espace partagé, l'espace de recherche

[4] Centre de recherche sur les innovations sociales, basé au Québec.

[5] Le CRISES emploie l'expression « recherche partenariale » pour désigner le cadre de collaboration mis en place dans une majorité des recherches engagées par les chercheurs du Centre. Compte tenu de la définition donnée plus haut de cette expression, nous parlerons plutôt pour notre part de « recherche collaborative » pour désigner la démarche qu'ils ont cherché à conceptualiser et à formaliser, étant entendu que nous situons cette modalité de recherche dans les recherches participatives et donnons par conséquent à l'idée de collaboration une signification forte, par opposition à la signification faible qu'elle prend dans le cadre des recherches commanditées ou des recherches partenariales non participatives.

> partenariale (ERP), devienne effectif tient à des dynamiques de reconnaissance mutuelle. Les acteurs doivent se reconnaître mutuellement dans leur différence, leur rationalité et leur légitimité particulières. (Fontan et alii, 2013, p. 45)

L'insistance sur la notion d'espace partenarial de recherche hybride plutôt que d'acteur hybride est essentielle dans le cadre de notre typologie, car d'autres courants vont au contraire promouvoir cette dernière orientation. Ce que nous désignons par l'expression recherche collaborative renvoie à des formes de recherche partenariale participative dans lesquelles une distinction majeure est posée entre chercheurs et praticiens. Ceux-ci ne sont pas considérés comme des co-chercheurs et les attributions identitaires sont tranchées. Pour autant, ils collaborent activement au processus de recherche, mais sur des modes fortement différenciés selon les étapes de celui-ci.

La co-construction de la recherche concerne essentiellement deux moments du processus d'ensemble, situés respectivement en amont et en aval de ce qui est nommé de façon très révélatrice par un chercheur enquêté et repris par les auteurs la « recherche elle-même » (*Ibid.*, p. 36) : la co-définition de l'objet de la recherche et de ce que l'on peut appeler sa problématisation profane d'une part, la discussion et la diffusion des résultats de l'autre. Pour ce qui concerne la « recherche elle-même » (construction de la problématique, formulation des hypothèses, établissement de la méthodologie d'enquête, conduite de l'enquête, analyse des données, rédaction du rapport de recherche), la participation des praticiens est beaucoup plus limitée et prend essentiellement la forme d'une facilitation du travail des chercheurs (organisation de la recherche, accès à des informations, à des informateurs ou à des enquêtés, explicitation du système d'action, explications contextuelles, etc.), d'une précision des publics visés (définition de l'échantillon), d'une adaptation de la méthodologie d'enquête à ceux-ci, et parfois d'une contribution auxiliaire à l'analyse des matériaux, sur la base de la connaissance intime du milieu. Un autre aspect de la démarche participative renvoie à la mise en place d'un comité de suivi conjoint, qui est une instance de régulation essentielle[6].

Comme l'ont souligné Seferdjeli et Stroumza (2011), une approche pragmatiste de la recherche collaborative, centrée sur la recherche comme activité située et savoir en action, met en évidence le fait que le processus de recherche au sens formel du terme est à plusieurs égards affecté par la forme partenariale, qui conduit à prendre en considération les attentes et points de vue des praticiens de différentes façons. Les recherches collaboratives produisent plus que ce que leurs initiateurs en disent ou que ce que les commanditaires tendent à y voir et mettent en jeu des savoirs expérientiels et des savoirs d'action au cœur même de la recherche. Tout ne se réduit pas à l'expertise professionnelle des chercheurs, aux résultats de recherche et à leurs usages sociaux ou professionnels.

En résumé, ce que nous appelons recherche collaborative configure ce que chercher veut dire sous l'égide d'un référentiel scientifique et positionne logiquement en conséquence les chercheurs professionnels dans un rôle de pilotage central de ce qui constitue le cœur de la recherche. Les finalités de la recherche sont toutefois doubles, étant orientées simultanément vers deux univers de référence, ce qui rend compte d'une dynamique participative poussée.

[6] L'analyse des recherches partenariales participatives doit intégrer, non seulement la distinction entre partenariat institutionnel et partenariat relationnel, mais aussi la configuration et l'échelle de ce dernier. Le fait que le CRISES travaille fréquemment avec des têtes de réseaux ou la direction de grosses structures peut expliquer en partie l'accent mis sur la division du travail entre milieu de recherche et milieu de pratique, même si on la retrouve dans des configurations de partenariats de taille modeste (Audoux et Gillet, 2011), dès lors qu'elle renvoie aussi à une posture épistémologique.

Les praticiens peuvent collaborer à toutes les étapes du processus de recherche, mais leur participation active est requise essentiellement au moment de la définition de l'objet d'étude et de la problématisation initiale, d'une part, de la diffusion des résultats, d'autre part. Ce sont là en effet les conditions indispensables pour que la recherche engagée leur soit profitable et pour qu'ils s'en approprient les résultats. L'articulation entre recherche et action est en général médiate et relève d'un autre espace-temps et d'une autre configuration d'acteurs, dans laquelle les chercheurs peuvent ou non s'inscrire.

2) La recherche-action collaborative

Par opposition au type précédent, où les praticiens ne jouent pas de rôle central au cœur de la recherche, nous parlons de recherche-action collaborative lorsqu'ils y sont très directement impliqués. Nous appliquons ce faisant comme nous l'avons souligné une définition spécifique du terme recherche-action, mettant l'accent sur la dynamique à travers laquelle des praticiens se mettent en recherche à propos de leur univers de pratique, que ce soit dans une perspective de réflexion et de retour sur la pratique ou dans une visée de transformation, les deux étant bien sûr imbriquées, mais pas nécessairement de façon directe et immédiate. Ce type de recherche se développe tout particulièrement à propos des pratiques professionnelles ou militantes d'une catégorie spécifique d'acteurs, autour du métier, de la professionnalité, des modes d'engagement, et de leurs formes et conditions d'exercice. Il peut aussi être déployé à propos d'un collectif d'acteurs hétérogène engagé dans un projet commun. Il passe par des démarches d'analyse de pratiques, de clinique de l'activité, d'explicitation et d'échange de savoirs et de compétences, intégrant à des degrés variables des dimensions institutionnelles et organisationnelles. Il existe plusieurs variantes de la recherche-action collaborative, allant de celles qui sont les plus attachées à une approche scientifique à celles qui mettent avant tout l'accent sur le développement de la réflexivité des praticiens. Nous allons examiner successivement ces deux pôles.

L'un des auteurs qui ont le plus clairement explicité ce que nous appelons recherche-action collaborative à partir d'un référentiel scientifique est Serge Desgagné, chercheur en sciences de l'éducation rattaché à l'Université Laval au Québec. Il développe l'idée que le « projet collaboratif » à la base de la recherche renvoie à un intérêt commun et que les deux catégories d'acteurs « s'y engagent sur la base du respect de leurs intérêts respectifs liés aux enjeux de leurs cultures de production des savoirs (un intérêt de questionnement pratique pour les enseignants et de recherche formelle pour les chercheurs), tout en se laissant imprégner de la perspective des uns et des autres (une coconstruction de savoir, au carrefour des savoirs savants et des savoirs d'action) » (Desgagné et alii, 2001, p. 58). Il part également du postulat que les praticiens n'ont a priori pas d'intérêt ni de compétences pour ce qu'il appelle les « tâches formelles de recherche ». En revanche, et contrairement au type précédent, les praticiens jouent un rôle central au cœur même du processus de recherche, dans la mesure où celui-ci prend pour objet un aspect de leur pratique professionnelle. Il s'agit de développer un savoir lié à la pratique, à propos de laquelle les praticiens (en l'occurrence, des enseignants) développent parallèlement aux chercheurs une activité réflexive. Dans notre terminologie, les praticiens sont ici considérés comme étant « en recherche » au quotidien et il leur est proposé de « se mettre en recherche » aux côtés des chercheurs qui « font de la recherche » pour coconstruire le savoir, dans le cadre de ce que Desgagné appelle une « investigation conjointe » :

> …la reconnaissance du savoir d'action du praticien le place de plain-pied comme un « constructeur de savoir », un savoir qui demeure sans doute informel, tacite, tant qu'il n'est pas explicité par la recherche, mais un savoir tout de même « agissant » dans la pratique concernée. En ce sens, le chercheur ne peut plus prétendre construire un savoir pour le praticien sans considération, à la base, du savoir qu'avec ou sans lui le praticien construit et fait évoluer tout au long de son expérience. D'où la nécessité, d'ordre épistémologique tout autant que méthodologique, pour le chercheur, d'intégrer le praticien dans la construction d'un savoir lié à la pratique. (Desgagné et Bednarz, 2005, p. 248)

Il y a investigation conjointe, quand bien même les praticiens ne sont pas appréhendés comme des co-chercheurs. Et faire droit aux deux parties en présence implique de leur donner une place à toutes les étapes de la démarche. Le chercheur est pensé en priorité à travers deux postures identitaires : il est un savant dans l'examen scientifique de l'aspect de la pratique qui a été retenu et un formateur du point de vue des retombées de la recherche pour les professionnels. Les praticiens, quant à eux, se mettent en recherche aux côtés des chercheurs mais depuis leur position propre, en vue à la fois de développer leur réflexivité sur leur pratique et de collaborer activement à la démarche scientifique engagée par les premiers. Si la recherche au sens académique du terme est pilotée par les chercheurs professionnels, ceux-ci soumettent leurs interprétations aux praticiens pour en éprouver la validité sous l'angle de la vraisemblance (Dubet, 1994, p. 229 sq.).

À l'autre pôle du continuum des recherches-actions collaboratives vont se situer des démarches qui minimisent la dimension de production de connaissances à prétention scientifique du dispositif partenarial pour mettre avant tout l'accent sur les compétences et les savoirs d'expérience des praticiens et le développement de leur réflexivité critique et de leur pouvoir d'agir. L'activité de recherche au sens académique du terme, quant à elle, se déploie dans un autre espace-temps, situé en amont et en aval de la démarche partenariale. En amont, dans la mesure où c'est sur la base des théorisations et des compétences spécifiques qu'il a développés auparavant que le chercheur peut accompagner de façon pertinente le collectif de praticiens, éclairer certains aspects de leur pratique, les sensibiliser à certaines questions, explorer avec eux de nouveaux horizons. Et en aval, dans la mesure où la démarche partenariale lui donne accès éventuellement à de nouveaux objets d'étude, dans tous les cas à de nouveaux matériaux d'enquête, qu'il peut compléter en parallèle ou à la suite de celle-ci (par exemple, via des entretiens semi-directifs avec les participants), puis intégrer à son questionnement propre de chercheur.

La clinique de l'activité telle que la conçoit Yves Clot s'inscrit dans cette perspective. Voici comment il la présente :

> La clinique de l'activité peut se pratiquer sans faire de recherche, au sens académique ou institutionnel du terme. Comme intervention réalisée à la demande des professionnels d'un milieu, c'est la mise en place de cadres dialogiques afin qu'ils développent une activité nouvelle sur leurs activités antérieures qui affecte leur situation de travail et touche leur métier. […] Cela suppose de l'expérience, du « métier ». Mais ce n'est pas forcément de la recherche. Disons que, sous cet angle, c'est un peu comme en ergonomie, c'est de l'intervention dans laquelle des résultats de la recherche sont mobilisés comme moyen d'agir et de penser. On cherche bien à ce moment-là, heureusement, mais ce qu'on cherche c'est à trouver les chemins de l'action transformatrice. Cela relève de l'art du métier en acte. (2008, p. 67)

Le chercheur professionnel vise en premier lieu ici à « *seconder* le développement du pouvoir d'agir du collectif » (*Ibid.*). Ce développement de l'activité constitue par ailleurs un objet de recherche fondamentale pour lui, mais dans un autre espace-temps que cet accompagnement de la mise en recherche des praticiens.

De nombreux auteurs développent une perspective similaire, mettant l'accent en priorité sur l'explicitation et la valorisation des compétences et savoirs d'expérience des praticiens ou sur le développement de nouveaux savoirs et perspectives ayant une pertinence praxique immédiate plutôt que sur la production de connaissances scientifiques. Le chercheur se positionne alors moins comme savant que comme animateur-accompagnateur-formateur d'un groupe constitué en communauté d'investigation et d'apprentissage à travers l'analyse de ses pratiques professionnelles et le partage de savoirs, le tout alimenté de façon ponctuelle par un apport de connaissances théoriques (Bourassa et Boudjaou, 2013 ; Bourassa, Fournier et Goyer, 2013). Selon les auteurs et la posture épistémologique privilégiée, on parle ou non de co-chercheurs. Les savoirs en usage[7] chez les praticiens (Malglaive, 1998) sont par ailleurs appréhendés de façon double : ils peuvent constituer des compétences implicites qu'il s'agit d'expliciter, de valoriser et de légitimer (Wittorski, 2013) ou à l'inverse des perspectives et routines professionnelles qui bloquent les dynamiques de changement qu'il s'agit de thématiser et de questionner pour réengager autrement la pratique (Argyris et Schön, 2001). Etant tourné d'abord vers l'accompagnement des praticiens, ce pôle de la recherche-action collaborative fait logiquement intervenir d'autres référentiels que celui de la science pour penser la dynamique de mise en recherche ainsi que ses finalités pratiques. Les savoirs à prétention scientifique ne sont en effet mobilisés que dans la mesure où ils apportent une plus-value cognitive immédiatement pertinente pour la réflexivité dans la pratique et sur la pratique (Schön, 1997) et la transformation de celle-ci.

En résumé, par opposition au type précédent, la recherche-action collaborative telle que nous l'avons définie[8] consiste à mettre l'accent sur l'activité réflexive des praticiens au cœur de la recherche, dans le cadre d'une investigation conjointe avec les chercheurs professionnels. Les deux pôles que nous avons distingués peuvent être positionnés sur un continuum allant de celles qui insistent le plus sur le caractère scientifique de la démarche à celles qui mettent à l'inverse avant tout l'accent sur le développement personnel et professionnel des praticiens et les dynamiques d'apprentissage expérientiel et organisationnel. Si dans les principes fréquemment affichés la recherche-action collaborative est censée permettre les deux en parallèle, force est de constater à la lecture des expériences rapportées qu'il existe une forte tension entre les deux perspectives, qui ne sont pas faciles à concilier. Certains les distinguent clairement et les désynchronisent, tandis que d'autres prétendent dépasser l'opposition en se revendiquant d'un nouveau type de science, la « science-action » (Argyris et alii, 1985), ou encore en considérant que les démarches d'investigation qu'ils mettent en œuvre avec les praticiens définis comme « co-chercheurs » constituent une forme de démocratisation de la science (Pilon, 2013). Ce serait l'objet d'un autre texte que d'approfondir les naïvetés, les raccourcis et les orientations idéologiques de ces diverses prétentions. La voie consistant à

[7] Nous employons délibérément cette tournure plutôt que l'expression fréquemment utilisée « savoirs d'action » pour mettre en cause le « grand partage » (Callon et alii, 2001) entre théorie et pratique et entre savants et profanes. Les « praticiens » développent au quotidien des activités de recherche et d'enquête plus ou moins poussées, élaborent et mobilisent des théories, ils ne sont pas cantonnables à l'expérience, aux savoir-faire et aux préjugés, quand bien même ils ne font pas de la recherche selon les canons académiques. Par ailleurs, un nombre croissant d'entre eux ont suivi des parcours d'enseignement supérieur et ont été socialisés à celle-ci.

[8] Ni Desgagné ni Clot ni Bourassa et alii ne se reconnaissent dans cette appellation, pour des raisons différentes. Celle-ci nous paraît cependant la plus pertinente pour désigner leurs démarches du point de vue de notre typologie.

clarifier les visées cognitives poursuivies, à élaborer un cadre multi-référentiel et à analyser les multiples produits transactionnels que génèrent les démarches de recherche-action collaborative nous paraît nettement préférable (Streicher, 2012).

3) La recherche-intervention

Nous désignons par recherche-intervention les formes de recherche partenariale participative dans lesquelles l'accent est placé sur la contribution des chercheurs professionnels à l'analyse et à la transformation d'un système d'action constitué d'une multiplicité hétérogène d'acteurs. Même si une dimension d'intervention est clairement repérable dans le type précédent, nous nous centrons ici sur les configurations partenariales où les chercheurs occupent formellement une position d'intervenants. Comme pour le type précédent, une polarisation des postures peut être mise en évidence, en fonction notamment de l'épistémologie défendue. À un extrême, qui représente aussi un cas-limite de recherche partenariale participative, se situe une conception qui met l'accent sur la spécificité du chercheur en tant que producteur de connaissances supérieures à celles de tous les autres acteurs, du fait de son expertise professionnelle. Un bon représentant de ce cas-limite dans le champ de la sociologie est Erhard Friedberg[9]. À un autre pôle va être développée l'idée que la démarche d'intervention implique pour le chercheur d'accepter d'être inscrit au milieu des acteurs constituant le partenaire de recherche, interdisant toute position d'extériorité ou de surplomb. Nous prendrons ici comme auteur de référence Gilles Herreros.

Voici la manière dont Friedberg présente la sociologie d'intervention :

> La contribution du sociologue s'inscrit […] tout entière sur le plan cognitif, sur le double plan de la connaissance produite sur le système d'acteurs en question et les problèmes qu'il confronte, et d'autre part du raisonnement permettant de décoder cette connaissance et de l'utiliser dans l'élaboration d'un plan d'action. […] …la pertinence et l'efficacité de l'intervention du sociologue se jouent en fait sur deux points et à deux moments. D'une part, dans la qualité de son enquête et dans sa manière de produire sa connaissance, c'est-à-dire de recueillir ses données, de les soumettre à un traitement systématique et de construire son interprétation. D'autre part, dans sa manière d'organiser un processus de communication des résultats ainsi obtenus, permettant aux entrepreneurs du changement et de fil en aiguille aux acteurs du système visé, de s'approprier cette connaissance et de la traduire en un diagnostic, un programme d'action et partant, en un fonctionnement différent. (Friedberg, 2001, p. 116-117)

Il y a dans cette conception de la recherche-intervention une distinction tranchée entre acteurs et chercheurs. C'est pour Friedberg la condition pour que le « sociologue-analyste » ait « un minimum d'extériorité et une base de légitimité propre » (p. 124). C'est en s'engageant dans une démarche d'enquête où « le sociologue quitte en fait – et fait bien de quitter – son rôle d'intervenant » (p. 118) qu'il va pouvoir développer une connaissance autonome à l'égard de l'ensemble des parties prenantes du système d'acteurs, à travers la mise en œuvre d'un cadre théorique et d'une méthodologie de recueil et d'exploitation des données. Dans une telle perspective, la restitution des résultats de la recherche constitue un enjeu majeur, dans la mesure où elle doit idéalement déboucher sur une appropriation de la connaissance scientifique venant innerver les orientations d'action.

[9] Nous examinons ce type en prenant comme entrée disciplinaire la sociologie, en postulant que les polarités dégagées sont pertinentes pour d'autres disciplines.

Il est a priori difficile de voir où se situe ici la dimension participative du partenariat. À un premier niveau, celle-ci est dans le même temps reconnue comme omniprésente et jugée inessentielle au regard de l'idéal d'autonomie prôné :

> Il est évident … qu'une intervention est un processus politique confus dans lequel changent les repères des acteurs et au cours duquel le sociologue change souvent de rôle : d'un producteur de connaissance, il se mue en animateur de réunions, en médiateur entre un processus de changement et une instance de pilotage, et que sais-je encore. Mais si le travail d'intervention comporte donc bien des phases dans lesquelles le sociologue cédera la place au consultant, à l'animateur ou à tout autre figure d'intermédiaire, sa capacité d'action et son impact ne sont pas liés seulement ni même avant tout à son aptitude de passeur, d'intermédiaire, de rhétoricien ou de communicateur. Elle est liée à sa capacité de sociologue de « faire parler un terrain », c'est-à-dire d'y trouver des « faits » nouveaux, d'en mettre en évidence la structuration et les modes de régulation, d'en faire ressortir les logiques et de les faire comprendre par les intéressés pour qu'ils en tirent les conclusions pour leur action. (*Ibid*., p. 112)

Sous un autre regard, il est possible de parler d'une participation indirecte, par l'intermédiaire du chercheur. En s'efforçant de prendre en compte l'ensemble des acteurs impliqués, en restituant leurs perspectives, le sociologue-intervenant entend se faire « le porte-parole d'un ensemble de témoignages d'acteurs qui d'ordinaire n'ont pas accès aux processus de décision, et à travers ces témoignages, porte-parole des contraintes du travail effectif » (p. 124) et prétend proposer une vision globale de l'organisation étudiée où tous les points de vue sont intégrés.

À cette conception de la recherche-intervention centrée exclusivement sur le référentiel scientifique et sur la seule dimension cognitive de la recherche s'opposent des conceptions considérant que la posture d'intervention se distingue nettement de celle mise en œuvre dans la recherche académique classique, à la fois de par la finalité d'action transformatrice de la recherche et du fait que le chercheur se positionne au milieu des autres acteurs et non en extériorité ou en surplomb vis-à-vis d'eux. Ainsi, ne s'inscrivant pas centralement sous l'égide du référentiel scientifique, Herreros définit la sociologie d'intervention de façon profondément différente de Friedberg :

> Cette pratique spécifique de la sociologie correspond selon nous à une démarche qui conduit le sociologue à *venir se placer entre et parmi* « les acteurs d'une situation (une institution, un réseau de coopération, une collectivité locale, une entreprise, un hôpital…) à laquelle il est au départ étranger, et ce à la demande d'un *commanditaire* » (individuel ou collectif, public ou privé…) dans la perspective d'établir avec lui, et l'entité au nom de laquelle il s'exprime, *une relation d'aide* pouvant prendre des formes multiples mais dont la dimension cognitive reste toujours présente (une analyse, un regard, un conseil, un point de vue…) et dont les conséquences psycho-affectives ne sont jamais nulles. Ainsi, la pratique de l'intervention par le sociologue peut-elle se comprendre *comme une confrontation à la demande sociale et comme une inscription dans un processus où le sociologue tiendra, en appui sur la production d'une plus-value cognitive (qui peut être aussi affective, événementielle…), la position de « tiers »-aidant*. (Herreros, 2009, p. 25 ; souligné par l'auteur)

À une posture d'extériorité à l'égard des acteurs, Herreros oppose une posture de tiers se plaçant « entre et parmi les acteurs ». Cela le conduit à développer une autre conception des savoirs en présence et de l'apport du chercheur-intervenant. Tandis que Friedberg vise à « s'affranchir de sa dépendance à l'égard des conceptions, des interprétations et des controverses, bref des biais de chacun de ses interlocuteurs » (p. 118), Herreros critique l'épistémologie de la rupture et de la coupure entre savants et profanes. Il s'agit en conséquence de déployer « …une méthodologie ouverte au "savoir ordinaire" » : « Organiser une controverse permanente entre les savoirs en présence, celui des acteurs, celui du sociologue, le renoncement par ce dernier au monopole de l'activité cognitive, réhabiliter la *doxa*, créer une dynamique de co-production de sens, telles sont quelques-unes des orientations dont le dispositif d'intervention du sociologue doit se nourrir » (Herreros, 2001, p. 293). Les analyses et interprétations des chercheurs doivent se frayer leur voie parmi les autres analyses qui circulent dans le système d'acteurs, sans garantie de succès.

Une telle perspective ne court-elle pas le risque de faire perdre au chercheur son autonomie et d'instrumentaliser la recherche ? Prenant explicitement cette question comme thème de réflexion, Marc Uhalde (2008) souligne que la crainte de l'instrumentalisation est « l'indicateur d'une difficulté de la sociologie à appréhender les formes et les conditions de sa contribution à l'action, au-delà de sa fonction de production de connaissances » (p. 95). Il introduit deux arguments de fond pour contester les postulats qui fondent classiquement cette crainte et déplacer la problématisation. Il remet tout d'abord en cause l'asymétrie radicale entre savoir savant et savoir pratique : les acteurs sont considérés comme dotés de compétences et de capacité de réflexivité significatives, de sorte qu'au modèle de la coupure épistémologique est substitué celui de la confrontation d'argumentations et d'interprétations visant à produire non pas une vérité scientifique indiscutée mais un « accord de vraisemblance » (p. 100). Il critique ensuite la posture de neutralité axiologique et de non-implication associée à l'objectivation savante en extériorité, l'inscription de fait dans le système d'acteurs à propos duquel se réalise l'intervention rendant cette posture intenable et exigeant en lieu et place d'élaborer une éthique et une politique du lien, de l'objectivation enracinée et de l'implication distanciée. Uhalde met en relief la dimension éthique mais aussi politique de l'intervention, qui génère des « processus de politisation, c'est-à-dire d'activation et de reconfiguration des régulations de pouvoir entre les acteurs » (p. 104). Il souligne que la démarche d'intervention véhicule inévitablement un horizon normatif, renvoyant en général « à la forme idéale de vie en démocratie » (p. 106) et à « la forme sociale idéale pour laquelle l'intervenant se mobilise » (p. 107). Il propose de théoriser la posture du chercheur engagé dans des recherches-interventions comme une « médiation contributive critique », figure de l'intervenant qu'il qualifie d'« hybride » (p. 108). La notion de médiation s'oppose à l'idée de surplomb, la posture critique renvoie aux deux significations de ce terme, soit la distanciation savante et l'engagement normatif, et la notion de contribution vise à insister sur l'implication active dans la production de transformations.

Comme pour le type précédent, la recherche-intervention est ainsi traversée par une tension majeure entre deux grandes orientations. Les premières se revendiquent fondamentalement de la démarche scientifique et considèrent l'intervention comme une retombée de la production de connaissances savantes, d'où l'enjeu central de leur production en autonomie d'une part, de leur communication et de leur appropriation par les praticiens de l'autre. Les secondes cherchent à réduire la coupure entre savoirs profanes et savoirs experts et appréhendent le chercheur professionnel comme se situant au milieu d'autres acteurs en recherche mais sur des modes différents, d'où un enjeu consistant à se positionner comme tiers et à établir un

équilibre entre implication contributive et distanciation critique, entre attachement et détachement (Callon, 1999).

4) La recherche-action coopérative

Nous appelons recherche-action coopérative les formes de recherche partenariale participative dans lesquelles l'ensemble des acteurs impliqués sont considérés comme co-chercheurs et co-sujets[10]. L'une des manières de définir ce type consiste à souligner qu'il ne vise pas seulement à constituer un « espace partenarial de recherche » hybride, comme dans la théorisation proposée plus haut dans le texte par le CRISES, mais bien un « acteur-chercheur hybride », dépassant les catégories de praticien et de chercheur, sans pour autant confondre les identités, les rôles et les contributions (Bonny et Souchard, 2015). La recherche-action coopérative relève de ce que Pascal Nicolas-Le Strat (2014) appelle le « travail du commun », qui intègre deux perspectives : agir en commun (égalité, coopération, collégialité) et agir le commun (capacitation collective, dynamique instituante, pouvoir constituant). Cela passe par une critique des raisonnements distinguant et dissociant sur un mode réifié « milieu de pratique » et « milieu de recherche » et distribuant de la même façon les savoirs de façon tranchée et séparée, assignant les « praticiens » aux seuls savoirs d'expérience et d'action et réservant les capacités de théorisation et de conceptualisation authentiques aux seuls chercheurs professionnels. Sur le premier registre, le déplacement de perspective consiste à concevoir l'univers qui fait l'objet de l'investigation conjointe (un milieu de vie, une organisation, un cadre d'exercice professionnel ou militant, etc.) non pas comme un « milieu de pratique » pour les uns et un « terrain d'enquête » ou un contexte de collaboration ou d'intervention pour les autres mais comme un « monde social » spécifique participant de l'institution de la société et qui à ce titre concerne également l'ensemble des parties prenantes. Parallèlement, il s'agit de reconnaître les capacités de théorisation et de réflexivité critique de chacun et de les solliciter dans le processus de mise en recherche, sans catégorisations cloisonnées *a priori*. L'orientation vers le commun conduit logiquement à favoriser l'hybridation et la fertilisation croisée des savoirs (Galvani, 1999), des façons de connaître (Heron et Reason, 2008), des formes de recherche, des agencements relationnels, comme enjeu démocratique essentiel quant à la manière d'instituer les personnes et les rapports sociaux.

L'enjeu de la recherche tourne d'abord ici autour de la question du sens de l'action et des orientations éthiques et politiques que l'on promeut. Et cet enjeu est commun à l'acteur directement impliqué dans le monde social considéré et au chercheur professionnel, face auquel ils sont positionnés à égalité au regard de la recherche comme de l'action. Cela signifie que le référentiel central de la recherche n'est pas ici la science, mais la praxéologie. Il importe cependant de préciser la signification que nous donnons ici à ce terme hautement polysémique. Il est en effet possible de distinguer trois acceptions très différentes de la praxéologie. La première et la plus ancienne est d'orientation scientiste et technocratique et s'élabore autour de l'utopie d'une science de l'action efficace. Ardoino (1994) a produit une critique convaincante de cette orientation qui confond la *praxis*, c'est-à-dire l'action créatrice, dont l'activité politique en son sens le plus noble, avec la *poïesis*, c'est-à-dire une activité

[10] Rappelons que compte tenu du périmètre de notre propos, nous nous intéressons ici exclusivement aux formes de recherches-actions coopératives impliquant des chercheurs professionnels comme « partenaires » d'autres acteurs. Il existe en effet de nombreuses formes dans lesquelles est prônée une auto-organisation du groupe ou de la « communauté », ou encore qui mobilisent des animateurs, des facilitateurs, des organisateurs communautaires, etc., mais pas des chercheurs. Ceci étant dit, la présence de chercheurs professionnels peut très bien être pensée comme une phase dans un processus devant amener à terme leur effacement.

instrumentale de production, de fabrication. La seconde acception, que nous avons rencontrée à propos de la recherche-action collaborative, renvoie à des démarches consistant à se mettre en recherche selon des formes plus ou moins réglées pour produire un savoir à partir de la pratique, qu'elle soit professionnelle ou militante, en vue de l'améliorer. Ceci implique des degrés plus ou moins poussés de problématisation et de rigueur méthodologique, tout en restant à distance de la démarche scientifique (Mialaret, 1998). La troisième signification de la praxéologie, qui est au cœur de la recherche-action coopérative, vise l'articulation dialectique entre vécu, action et pensée, que ce soit à l'échelle individuelle ou collective. C'est précisément cette articulation dialectique, orientée par un projet de promotion des personnes, de transformation sociale et d'émancipation, que les traditions militantes (marxisme, éducation populaire, etc.) nomment *praxis*. La praxéologie constitue ici la composante réflexive, intellectuelle de la praxis (Maurel, 2010). L'enjeu premier de la recherche n'est pas d'éclairer la pratique par les savoirs formalisés issus de la démarche scientifique, mais d'élever la pratique à des formes de réflexivité plus abouties, en vue d'accroître la compréhension, la conscientisation, l'explicitation, l'analyse critique de l'agir et la formalisation et la transmissibilité des orientations d'action qui sont valorisées.

La recherche-action coopérative relève ainsi d'une épistémologie politique, où la théorie de la connaissance s'inscrit à l'intérieur d'une théorie de la démocratie et de l'action politiquement impliquée. Deux philosophies peuvent être mentionnées ici, celles de Jacques Rancière et de John Dewey, qui combattent toutes deux ce que Rancière appelle « l'axiome de l'inégalité ». Dans *Le Maître ignorant* (2004), il développe une critique radicale de la raison pédagogique ordinaire, qui pose *a priori* une inégalité des intelligences entre le maître explicateur et l'élève, qu'elle se propose de réduire, mais qu'elle reconduit en fait la plupart du temps. Il lui oppose un axiome d'égalité des intelligences, qui le conduit à souligner que « l'élève est toujours un chercheur ». Si nous transposons cette perspective à propos de la recherche partenariale participative, elle revient à refuser de penser celle-ci d'abord à partir du référentiel scientifique et à mettre au contraire l'accent sur ce qui fait monde commun entre les parties prenantes, sous peine de générer des phénomènes de domination et de dépendance à l'égard de « chercheurs » dotés d'une forme de monopole quant à ce que chercher veut vraiment dire. Quant à Dewey, il élabore une théorie de la démocratie particulièrement pertinente pour notre propos. S'inscrivant dans une perspective pragmatiste, il associe en effet la démocratie à une citoyenneté active et aux démarches d'« enquêtes » engagées par les citoyens à propos des « problèmes » qu'ils rencontrent (Dewey, 2010 ; Zask, 2008). Il critique sur ces bases les perspectives technocratiques visant à réserver les décisions publiques à des spécialistes, qui doivent être cantonnés à une position d'experts techniques (p. 198). L'expression « se mettre en recherche » prend ici un sens politique et l'égalité des intelligences au regard de la recherche et de l'action est comme chez Rancière posée en axiome éthico-politique.

Dans une telle perspective, le chercheur professionnel est d'abord positionné comme un participant et un citoyen parmi d'autres de l'acteur-chercheur collectif, du point de vue tant de la recherche que de l'action, mais avec ses spécificités professionnelles. Ainsi, la symétrie des positions peut parfaitement aller de pair avec une différenciation des contributions, dans la mesure où « se mettre en recherche » suppose de la distanciation critique, de la rigueur et de la méthode, que des chercheurs-formateurs-animateurs professionnels peuvent accompagner. Et ceux-ci peuvent ponctuellement endosser des rôles de « savant » ou d'expert technique. Il n'y a pas confusion des identités, il y a implication des chercheurs professionnels *en tant que tels* mais comme participants parmi d'autres d'un collectif hybride d'acteurs-chercheurs. Par ailleurs, « l'enquête » engagée par ce « public » n'isole pas la dimension cognitive (l'apport

ou la production de connaissances) d'autres dimensions de l'expérience (affective, normative, esthétique, etc.) et s'articule – directement ou indirectement, immédiatement ou médiatement – avec l'action, laquelle est impliquée dans l'institution de soi, du métier, de l'univers de pratique, de la société, du rapport au monde (Bonny, 2014).

Conclusion

Les différents types et sous-types de recherche partenariale participative que nous avons distingués ont chacun leur cohérence et leur spécificité, en ce qui concerne la conception de ce que chercher veut dire, l'articulation entre les catégories de savoirs, entre connaissance et action, les identités et les rôles attribués aux différentes catégories d'acteurs.

Cet examen met en évidence le fait que le référentiel scientifique n'est pas le seul mobilisé, et que même lorsqu'il joue un rôle central il est souvent hybridé avec d'autres orientations. Le cas le plus classique, parce que le plus conforme à l'épistémologie dominante, est celui qui articule un temps centré sur la connaissance, renvoyant à l'expertise spécifique des chercheurs professionnels, et des temps tournés vers l'action situés en amont et en aval de celui-ci, dans une logique d'abord de définition d'un objet d'étude et d'une problématisation, puis d'appropriation et de déploiement d'implications de la connaissance apportée. Ce modèle conduit à instaurer une ligne de démarcation radicale entre les parties prenantes s'agissant du cœur de ce que chercher veut dire, identifiées par des catégories tranchées (chercheurs/praticiens).

Mais nous avons mis en évidence d'autres agencements, mettant en relief une activité d'investigation et d'enquête conduite par les praticiens, selon des modalités variées. Cette activité peut être conçue en parallèle de celle des chercheurs-formateurs, ou dans un espace-temps distinct, auquel cas ceux-ci se positionnent d'abord comme accompagnateurs d'une mise en recherche des praticiens guidée par des visées de réflexivité, de conscientisation, de développement du pouvoir d'agir, que des connaissances théoriques peuvent éclairer mais qui ne sont pas au centre du processus. Dans une autre configuration, les chercheurs professionnels, positionnés comme intervenants, développent leurs investigations et leurs interprétations au milieu de celles qui sont élaborées parallèlement par les praticiens, sans garantie de réceptivité, dans une posture de distanciation critique et simultanément d'implication contributive. Enfin, dans une dernière configuration, l'objectivation produite par les chercheurs professionnels devient une composante parmi d'autres d'un collectif hybride d'acteurs-chercheurs où tous sont considérés comme à la fois co-chercheurs et co-sujets d'une praxis constituant un monde commun et guidée par un idéal de transformation sociale.

Cet examen montre l'importance de clarifier l'épistémologie, la théorie et la méthodologie engagées dans la configuration partenariale et l'orientation participative, ce qui implique aussi d'en examiner les enjeux éthico-politiques. Par nature, les recherches partenariales participatives ne peuvent s'inscrire dans le seul horizon du référentiel scientifique et doivent combiner celui-ci avec d'autres orientations, à même de prendre en compte les modes d'inscription des différents types de savoir dans les rapports sociaux, l'imbrication science-société et les enjeux de l'action. D'un côté, les savoirs théoriques, les résultats de recherche et les analyses des « chercheurs » se confrontent nécessairement aux différentes composantes du « savoir en usage » chez les « praticiens ». Cette confrontation peut susciter les positionnements les plus opposés, entre ceux qui visent à réaffirmer une séparation tranchée

entre les savoirs et ceux qui s'orientent vers l'élaboration réfléchie de savoirs transactionnels et composites (Streicher, 2012). D'un autre côté, tandis que dans sa logique interne le référentiel scientifique n'est pas orienté vers l'action, du moins pas directement, les recherches partenariales participatives relèvent de la recherche finalisée et impliquent de penser au minimum la pertinence praxique des connaissances mobilisées ou produites et les modalités d'imbrication entre connaissance et action dans la dynamique partenariale, ou plus fortement l'inscription de l'activité de recherche comme composante d'une *praxis*. En fonction des réponses qui sont données à ces différents enjeux, les formes et le sens du partenariat et de la participation varient considérablement.

Références citées

ARDOINO J., 1994, « Praxéologie et poïétique », in *Recherche scientifique et praxéologie dans le champ des pratiques éducatives*, Actes du congrès de l'AFIRSE, Aix en Provence, Tome 2, p. 107-117 [En ligne] http://jacques.ardoino.perso.sfr.fr/pdf/PRAX3.pdf (consulté le 26 mai 2016).

ARGYRIS C., PUTNAM R, MCLAIN SMITH D., 1985, *Action Science: Concepts, Methods and Skills for Research and Intervention*, San Francisco, Jossey-Bass.

ARGYRIS C., SCHÖN D., 2001, *Apprentissage organisationnel : Théorie, méthode, pratique*, Bruxelles, De Boeck.

AUDOUX C., GILLET A., 2011, « Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : l'épreuve de la traduction », *Interventions économiques*, n°°43 [En ligne] http://interventionseconomiques.revues.org/1347 (consulté le 26 mai 2016).

BONNY Y., 2014, « La recherche-action et la question de l'institution », *Forum*, n° 142, p. 15-24.

BONNY Y., 2015, « Les recherches partenariales participatives : Ce que chercher veut dire », in P. LYET (dir.), *Les recherches-actions collaboratives : Une révolution de la connaissance*, Rennes, Presses de l'EHESP.

BONNY Y., SOUCHARD N., 2015, « La recherche-action coopérative, une voie contributive aux productions de la société civile », *in* GIS Démocratie et Participation, *Actes du Colloque "Chercheur.e.s et acteur.e.s de la participation : Liaisons dangereuses et relations fructueuses"*, Saint-Denis [En ligne] http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/1817 (consulté le 26 mai 2016).

BOURASSA B., BOUDJAOU M. (dir.), 2013, *Des recherches collaboratives en sciences humaines et sociales. Enjeux, modalités et limites*, Québec, Presses de l'Université Laval.

BOURASSA B., FOURNIER G., et GOYER L. (dir.), 2013, *Construction de savoirs et de pratiques professionnelles. Le double jeu de la recherche collaborative*, Québec, Presses de l'Université Laval.

CALLON M., 1999, « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégagé : la double stratégie de l'attachement et du détachement », *Sociologie du travail*, vol. 41, p. 65-78.

CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain : Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

CLOT Y., 2008, « La recherche fondamentale de terrain : une troisième voie », propos recueillis par G. JOBERT et mis en forme par M. MAILLEBOUIS-CHATTEUR, *Éducation permanente*, n°177, p. 67-77.

DESGAGNE S., BEDNARZ N., LEBUIS P., POIRIER P., COUTURE C., 2001, « L'approche collaborative de recherche en éducation : un rapport nouveau à établir entre recherche et formation » *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 27, n° 1, p. 33-64.

DESGAGNE S., BEDNARZ N., 2005, « Médiation entre recherche et pratique en éducation : faire de la recherche "avec" plutôt que "sur" les praticiens », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 31, n° 2, p. 245-258.

DEWEY J., 2010, *Le public et ses problèmes*, trad., Paris, Folio essais.

DUBET F., 1994, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.

FONTAN J.-M. (dir.), BUSSIERES D., CAILLOUETTE J., SOUSSI S. A., TREMBLAY D.-G., TREMBLAY P.-A., 2013, « La recherche partenariale au CRISES », Cahiers du CRISES, collection Études théoriques, n° ET1301, 61 pages [En ligne] http://www.crises.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/CRISES_ET1301.pdf (consulté le 26 mai 2016).

FRIEDBERG E., 2001, « Faire son métier de chercheur, surtout dans l'intervention », in D. VRANCKEN et O. KUTY (dir.), *La sociologie et l'intervention : Enjeux et perspectives*, Bruxelles, De Boeck, p. 111-130.

GALVANI P., 1999, « Fertilisation croisée des savoirs et ingénierie d'alternance socio-formative. Le programme de recherche-formation-action Quart Monde/Université », *Revue française de pédagogie*, n° 128, p. 25-34.

HERON J., REASON P., 2008, "Extending Epistemology within a Co-operative Inquiry", in P. REASON and H. BRADBURY, *The SAGE Handbook of Action Research: Participative Inquiry and Practice*, Londres, Sage, ch. 24, p. 366-380.

HERREROS G., 2001, « Sociologie d'intervention : Pour une radicalisation de quelques principes », in D. VRANCKEN et O. KUTY (dir.), *La sociologie et l'intervention : Enjeux et perspectives*, Bruxelles, De Boeck, p. 273-297.

HERREROS G., 2009, *Pour une sociologie d'intervention*, Toulouse, Érès.

LAPASSADE G., 1991, « De l'ethnographie de l'école à la nouvelle recherche-action », in *L'ethno-sociologie : Les sources anglo-saxonnes*, Paris, Méridiens Klincksieck, p. 143-156.

MALGLAIVE G, 1998, *Enseigner à des adultes*, Paris, PUF.

MAUREL C., 2010, *Education populaire et puissance d'agir. Les processus culturels de l'émancipation*, Paris, L'Harmattan.

MIALARET G., 1998, « Savoirs théoriques, savoirs scientifiques et savoirs d'action en éducation », in J.-M. BARBIER (dir.) *Savoir théoriques et savoirs d'action*, Paris, PUF, p. 161-187.

NICOLAS-LE STRAT P., 2014, « Agir en commun/agir le commun », texte posté sur le blog de l'auteur [En ligne] http://blog.le-commun.fr/?p=738 (consulté le 26 mai 2016).

PILON J.-M., 2013, « La recherche collaborative, une reconnaissance des savoirs d'expérience au service du renouvellement des pratiques psychosociales », in B. BOURASSA et M. BOUDJAOU (dir.), *Des recherches collaboratives en sciences humaines et sociales. Enjeux, modalités et limites*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 155-203.

RANCIERE J., 2004, *Le maître ignorant : Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Paris, 10-18.

REASON P., BRADBURY H., 2008, *The SAGE Handbook of Action Research: Participative Inquiry and Practice*, Londres, Sage.

SCHÖN D., 1997, *Le praticien réflexif. A la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, trad., Éditions Logiques.

SEFERDJELI L., STROUMZA K., 2011, « Partenariat de recherche en Hautes écoles spécialisées Santé Travail social de Suisse occidentale », *SociologieS*, dossiers « Les partenariats de recherche » [En ligne] http://sociologies.revues.org/3622 (consulté le 26 mai 2016).

STREICHER F., 2012, « Recherche et ingénierie sociale : produits transactionnels et pratiques hybrides », *Pensée plurielle*, n°30-31, p. 221-234.

UHALDE M., 2008, « L'instrumentalisation de la sociologie en situation d'intervention : analyse critique d'une notion ordinaire », *Sociologies pratiques*, n° 16, p. 95-113.

WITTORSKI R., 2013, « La production de savoirs professionnels par et dans une recherche collaborative chercheurs-praticiens dans le milieu de la protection judiciaire », in B. BOURASSA, G. FOURNIER et L. GOYER (dir.), *Construction de savoirs et de pratiques professionnelles. Le double jeu de la recherche collaborative*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 131-145.

ZASK J., 2008, « Le public chez Dewey : une union sociale plurielle », *Tracés*, n° 15, p. 169-189 [En ligne] https://traces.revues.org/753 (consulté le 26 mai 2016).